

15.9.2. PROCES-VERBAL D'EPREUVE HYDRAULIQUE CITERNE –ELEMENTS VEH-BATTERIE

15.9.2.1. ETAT

15.9.2.1.1. Détérioration I O I

Observation à mentionner en cas de détérioration du document.

15.9.2.4. DIVERS

15.9.2.4.1. Absence de justificatif de ré-épreuve I S I

Le véhicule est présenté à la visite sans le justificatif de l'épreuve hydraulique.

15.9.2.4.2. Absence I O I

Observation à mentionner en cas d'absence du procès-verbal d'épreuve hydraulique mais présence d'un justificatif d'épreuve (rapport visite citerne).

15.9.2.4.3. Non concordance avec la citerne I R I

L'identité mentionnée sur le justificatif d'épreuve hydraulique ne correspond pas à celle présentée à la visite.

15.9.2.4.4. Non valide I R I

La date de limite de validité de l'épreuve hydraulique est périmée.
Le rapport a été émis par un organisme non agréé.